

LABEL "ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE"

LA RECONNAISSANCE BRUXELLOISE DE VOS EFFORTS
EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT.



Renforcer votre image de marque et en même temps réduire vos coûts? C'est possible, grâce au label "Entreprise écodynamique". L'obtention du label est une démarche gratuite, progressive (1, 2 ou 3 étoiles) et bénéficiant d'un accompagnement. Elle vous permet en outre d'anticiper la législation environnementale, d'innover et de réaliser des économies financières avec, à la clef, une reconnaissance officielle bien méritée.

QU'EST-CE QUE LE LABEL "ENTREPRISE ÉCODYNAMIQUE" ?

Le label reconnaît officiellement la bonne gestion environnementale de votre entreprise, en vous aidant à structurer, planifier et mesurer vos efforts. Il récompense votre dynamisme environnemental et vos progrès en matière, notamment, de gestion des déchets, de consommations d'énergie, de gestion des déplacements ou encore d'utilisation rationnelle de matières premières. Ensuite, il encourage et facilite la mise en place d'un système de management environnemental reconnu internationalement, tel que le préconise la norme ISO14001 ou le règlement européen EMAS.

A QUI S'ADRESSE LE LABEL ?

A toute entreprise au sens large : grande ou petite, du secteur privé, public, associatif ou non marchand, quel que soit le domaine d'activités... pour autant que le site candidat au label se trouve en Région de Bruxelles-Capitale.

3 RAISONS DE PARTICIPER

- 1. Vous faites des économies financières.** Grâce à une gestion plus environnementale de vos activités, vous rationalisez vos consommations de chauffage, d'électricité et d'eau. Vous optimisez vos installations, vous améliorez votre gestion des déchets ... Ainsi vous diminuez ainsi vos coûts.
- 2. Votre image de marque est renforcée.** En affirmant votre préoccupation environnementale, vous vous démarquez de vos concurrents. Vous bénéficiez grâce au label d'une reconnaissance officielle à faire valoir auprès de vos clients et fournisseurs. Plus concrètement, vous pouvez utiliser le logo du label dans vos communications et nous présentons vos actions dans notre publication annuelle "Guide des entreprises écodynamiques" et sur www.bruxellesenvironnement.be.
- 3. Vous préparez l'avenir.** En anticipant les contraintes de la législation environnementale et en optant pour un processus dynamique d'amélioration, vous assurez un développement durable de vos activités, et vous prenez de l'avance sur vos concurrents.

MARC VREBOS, DIRECTEUR TECHNIQUE, Ancienne Belgique

"Grâce aux investissements effectués dans le cadre du label, nous avons réalisé une économie de 15.000 euros par an sur nos factures d'eau, de gaz et d'électricité. En plus, nous avons mené des initiatives qui ont réduit nos déchets de 50%."



MARC VANDENPLAS, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ, Carrosserie Beckers

"L'aide fournie par Bruxelles Environnement dans le cadre de la labellisation nous a permis de décrocher une deuxième étoile. Nos actions environnementales vont bien au-delà de nos obligations légales et ont été menées de manière enthousiaste par tous les collaborateurs de notre PME, malgré leurs multiples tâches."



ALAIN FLAUSCH, DIRECTEUR GÉNÉRAL, STIB

"Le label Entreprise écodynamique s'inscrit pleinement dans la politique de développement durable dans laquelle la STIB est engagée depuis plusieurs années. La démarche Entreprise écodynamique structure les actions mises en place pour réduire l'impact des activités de notre entreprise sur l'environnement. Elle est par ailleurs un élément mobilisateur pour notre personnel."



BERNARD MICHOTTE, ENVIRONMENTAL AFFAIRS MANAGER Groupe Spadel (SPA, BRU)

"La démarche environnementale de Spadel fait partie intégrante de sa politique et de sa stratégie. A travers la mise en œuvre de diverses mesures et plans d'actions, nous voulons affirmer notre position de citoyen désireux de protéger l'environnement et préserver les ressources naturelles. Sous l'impulsion du label, nous avons réussi à réduire de 20% notre consommation d'électricité et de 16% celle d'eau de notre siège à Bruxelles, et nous avons aussi opté pour l'achat d'électricité 100% 'verte' et de papier 100% recyclé."



BRUXELLES ENVIRONNEMENT
IBGE - INSTITUT BRUXELLOIS POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT



LES AVANTAGES DU LABEL :

- 1. Vous bénéficiez d'un accompagnement et d'une participation entièrement gratuits.** Vous recevez l'aide de spécialistes externes qui vous donnent des conseils personnalisés. Vous vous formez au management environnemental et vous identifiez vos priorités. Vous échangez vos expériences avec d'autres entreprises labellisées. Par ailleurs, il n'y a pas de coûts d'audit ni d'enregistrement.
- 2. Vous avancez à votre rythme, avec vos priorités.** Vous établissez un programme d'amélioration environnementale en fonction non seulement des moyens et de la taille de votre entreprise, mais aussi de ce que vous avez déjà réalisé en faveur de l'environnement et de vos priorités. Vous choisissez ainsi les actions que vous voulez entreprendre dans les différents domaines environnementaux : les économies d'énergie, la gestion de l'eau, la prévention des déchets, la mobilité, la réduction du bruit, la protection du sol, la gestion de vos espaces verts... Et votre label pourra progressivement passer de une à deux ou même trois étoiles !
- 3. Vous faites du bien à l'environnement.** C'est l'objectif final, une motivation essentielle, voire un projet mobilisateur pour l'ensemble de votre personnel. Les habitants de votre quartier, vos enfants et petits-enfants vous en seront reconnaissants.

COMMENT OBTENIR LE LABEL ?

5 ÉTAPES CLAIRES VOUS MÈNENT À L'OBTENTION ET AU RENOUVELLEMENT DU LABEL :

- 1. Vous vous engagez.** Vous signez une charte pour vous déclarer candidat au label et vous engagez à mettre en œuvre une série de principes généraux d'éco-gestion. A partir de ce moment, vous avez deux ans pour préparer votre dossier de candidature.
- 2. Vous élaborez votre dossier.** Pour cela, la Région de Bruxelles-Capitale vous offre un accompagnement gratuit et personnalisé par un bureau spécialisé. Votre dossier de candidature comprendra une analyse environnementale de vos activités et précisera quelles actions vous prévoyez de mettre en œuvre.
- 3. Nous vérifions votre dossier.** Des experts de Bruxelles Environnement et de l'Agence Bruxelloise pour l'Entreprise se rendent chez vous afin de vérifier votre dossier, en considérant vos réalités de terrain.
- 4. Vous obtenez vos étoiles.** Les étoiles sont accordées par un jury composé de représentants d'institutions publiques, d'organisations environnementales et de consommateurs, de fédérations d'entreprises et d'universités. Selon vos performances environnementales, vous obtenez une, deux ou trois étoiles, et le logo correspondant, que vous pouvez utiliser pendant 3 ans.
- 5. Et pour une étoile de plus ?** Tous les trois ans, dans une optique d'amélioration continue, vous introduisez un dossier de renouvellement de votre label. Il s'agira d'une mise à jour de votre analyse environnementale, d'un bilan de vos actions et d'un nouveau plan d'actions. Vous aurez alors la possibilité d'obtenir une étoile supplémentaire, voire deux.

POUR PLUS D'INFOS

www.bruxellesenvironnement.be/ecomanagement

Vous y trouverez : le détail des étapes pour être labellisé (mode d'emploi et documents utiles), nos formations en management environnemental, la liste des labellisés et des exemples de leurs actions, nos publications (Guide des entreprises écodynamiques, Catalogue de pratiques environnementales en entreprise), ...



ILS L'ONT OBTENU

TROIS ÉTOILES :

Atelier 50, Audi Brussels, Eco-Conseil Entreprise, Groupe One, Politique scientifique fédérale, RDC Environment, Réseau Idée, Toyota Motor Europe.

DEUX ÉTOILES :

Administrations communales d'Evere et d'Uccle, Ancienne Belgique, APERe, Aquarium Public de Bruxelles, Art & Build, Automated Products Services, Banque Triodos, Brussels Recycling Metal, Bureau d'architecture Emile Verhaegen, Bureau Fédéral du Plan, Carrosserie Beckers, Coopération Technique Belge, Coren, Dexia, Enschedé - Van Muysewinkel, Ferme Nos Piliifs, Fortis, Greenarch, Hotel Le Méridien, Hotel Plaza, Informatic Poly Cleaning, ING, International School of Brussels, IRGT, Jeunesses scientifiques de Belgique, KBC Group, Kind & Gezin, Natural Selection, North West of England House, Port de Bruxelles, Renold Continental Limited, Roche, Schneider Electric, SDRB, Shanks, STIB, Solvay, Spadel, Test-Achats, Théâtre Royal de la Monnaie, Vishay BCcomponents, Vivaqua.

UNE ÉTOILE :

Administrations communales d'Anderlecht, d'Etterbeek, de Schaerbeek et de Watermael-Boitsfort, AGECO, Agence Bruxelloise pour l'Entreprise, Altran Belgium, Altran CIS & Altran Europe, Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale, Conseil Fédéral du Développement Durable, De Bruyn Professional Coatings, De Valck Consultants, ECSEDI-ISALT, Four Points Sheraton Hotel, Bruxelles Environnement-IBGE, Illochroma, Jette Clean, Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale, Meulemans, NautaDutilh, Parlement Bruxellois, Radisson SAS Royal Hotel, Samyn & Partners, SPF Affaires étrangères, STIB, STICS asbl, Tuc Rail, TV Brussel, Vivaqua.

(NB : liste des labellisés au 31 décembre 2007)

INFOS



02 775 75 75
www.bruxellesenvironnement.be